

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 28

D23.015

L'an deux mille vingt-trois,
le deux février,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, **ROCHOUX Philippe (ne participe pas au vote)**, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, **FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe)**, JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.015: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS DE LA CANOURGUE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA REGION

Monsieur le Président

RAPELLE au Conseil Communautaire la délibération D21.096 relative au projet « Optimisation et extension de l'espace au regard de la capacité d'accueil de la structure multi-accueil pour jeunes enfants de La Canourgue »,

INFORME que les aides financières sollicités auprès du Département de la Lozère (15 834 €) et de la CCSS de la Lozère (107 897.28 €) ont été accordés.

PROPOSE, un nouveau plan de financement afin de pouvoir solliciter une aide financière supplémentaire auprès de la Région Occitanie.

Bilan financier

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Montant Global
I-TRAVAUX			
Gros œuvre et divers	11 027,00 €		11 027,00 €
Ossature bois	9 465,00 €		9 465,00 €
couverture zinc	3 098,00 €		3 098,00 €
Menuiserie cloisons	23 770,00 €		23 770,00 €
Revêtements de sols	8 491,00 €		8 491,00 €
Peintures	1 942,00 €		1 942,00 €
Électricité	8 373,00 €	3 000,00 €	11 373,00 €
Chauffage /Clim	43 858,00 €	6 000,00 €	49 858,00 €
Bafle acoustique		23 000,00 €	23 000,00 €
Mobilier divers	5 000,00 €		5 000,00 €
Total Travaux I	115 024,00 €	32 000,00 €	147 024,00 €
II- HONORAIRES-DIVERS			
Ingenierie	12 652,64 €	3 520,00 €	16 172,64 €
Contrôle technique	2 875,60 €	800,00 €	3 675,60 €
SPS	1 725,36 €	480,00 €	2 205,36 €
Etude de sol	1 200,00 €		1 200,00 €
Acousticien		2 200,00 €	2 200,00 €
Constats d'huissier	PM	PM	PM
Assurances	2 300,48 €	640,00 €	2 940,48 €
Branchements divers	PM	PM	PM
Provisions/Aléas	3 450,72 €	960,00 €	4 410,72 €
Total Honoraires-divers	24 204,80 €	8 600,00 €	32 804,80 €
Total Général HT	139 228,80 €	40 600,00 €	179 828,80 €
TVA à 20%	27 845,76 €	8 120,00 €	35 965,76 €
Total général TTC	167 074,56 €	48 720,00 €	215 794,56 €

Plan de financement

	TAUX SOUHAITE	MONTANT SUBVENTION
CCSS DE LA LOZERE	60%	107 897,28 €
DEPARTEMENT DE LA LOZERE	9%	15 834,00 €
REGION OCCITANIE	5%	9 000,00 €
TOTAL DES AIDES		132 731,28 €
AUTOFINANCEMENT CC ALCT	26%	47 097,50 €
COUT TOTAL DE L'OPERATION HT		179 828,78 €

Il **DEMANDE** ensuite au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur cette modification de plan de financement.

Monsieur Philippe ROCHOUX indique qu'il ne participera pas à ce vote, car il est également Président de la CCSS de LOZERE,

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire Aubrac Lot Causses Tarn,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VALIDE le plan de financement tel que proposé,

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer tous les actes ou pièces à intervenir correspondant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 9 février 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL